

EFFACEMENT ET SÉCURISATION DES RÉSEAUX

MISE
À JOUR
MARS
2023

Avant



Après



Soucieuse d'améliorer le cadre de vie des habitants, la FDE 62, en partenariat avec les collectivités, s'est engagée dans un programme important d'effacement des réseaux aériens. Cette démarche concourt au renforcement et à la sécurisation de l'approvisionnement en électricité.

Sur cet enjeu, la FDE 62 apporte aux collectivités des réponses adaptées. Les travaux d'effacement des réseaux électriques basse tension et d'éclairage public, incluent deux techniques :

- l'enfouissement des réseaux
- le «posé façade»

L'accompagnement financier des travaux est identique quelle que soit la technique retenue.

COMMENT INTERVIENT LA FDE 62 ?

La FDE 62 apporte son concours au travers une participation financière au montant des travaux d'effacement du réseau basse tension et éclairage public.

Dans le cadre de l'effacement des réseaux électriques basse tension et éclairage public, la FDE 62 transfère la Maîtrise d'Ouvrage des travaux d'effacement à la Collectivité, à travers une convention.

Les travaux d'enfouissement des réseaux haute tension sur le domaine public sont réalisés sous Maîtrise d'Ouvrage Enedis.

Les objectifs

L'effacement des réseaux électriques permet d' :

- Améliorer la sécurité des réseaux, les lignes n'étant plus soumises aux aléas climatiques.
- Améliorer l'esthétique urbaine grâce à la suppression des poteaux et fils disgracieux.

L'intérêt de la collectivité

- La démarche valorise votre patrimoine.

Bon à savoir

- Les dossiers d'effacement des réseaux électriques sont ouverts aux subventions du projet **SEVE**. La FDE 62 vous encourage à profiter de vos travaux pour moderniser votre Eclairage Public.

Votre interlocuteur

Paul DAVANNE
Chef du Département Réseaux
Ligne directe 03 21 71 62 71
Portable 07 85 92 60 13
Mail : paul.davanne@fde62.fr

↳ Accompagnement financier de la FDE 62 :

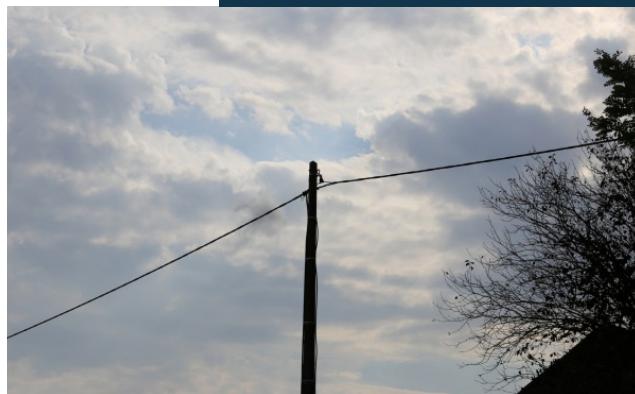
Opérations	Taux de l'aide	Plafond
Effacement du réseau Basse tension et du réseau d'éclairage public	20 % à 90 % en fonction du linéaire de fils déposés	20% Si le dossier contribue à n'effacer que du réseau torsadé 90% Si le dossier contribue à n'effacer que des fils en cuivre nus Si le dossier est "mixte", la subvention sera au prorata des fils enfouis
Matériel d'éclairage public (candélabre et lanterne)	SEVE	
Enfouissement du réseau HTA	30%	
Enfouissement du réseau HTA lors d'un enfouissement du réseau BT sur support commun	30 % à 80%	Le taux de subvention est identique au taux de subvention de l'enfouissement BT

↳ Les différents types de réseaux

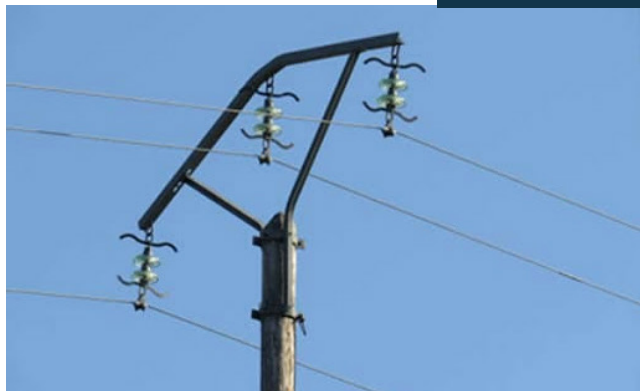
Réseau Basse Tension fils nus



Réseau Basse Tension Torsadé



Réseau HTA



PROCÉDURE

PHASAGE D'UN DOSSIER DE DEMANDE DE FINANCEMENT SUR LES TRAVAUX D'EFFACEMENT DES RÉSEAUX ÉLECTRIQUES

Intention

La Commune informe la FDE 62 de son intention de réaliser des travaux d'effacement de réseaux électriques :

- Lettre d'intention des travaux
- Plan de situation

Estimatif

La Commune adresse à la FDE 62 :

- Un chiffrage estimatif établi par le « Maître d'œuvre »
- Un état des lieux Avant/Après travaux du matériel d'éclairage public (nombre de candélabres, type, puissance, ...)
- Une copie du Plan des Travaux à réaliser et le délai prévisionnel pour la réalisation des travaux

La FDE 62 fournit un estimatif des participations dans un délai de 2 mois après le dépôt du dossier.

La commune informe la FDE 62 de son souhait de réaliser les travaux à la vue des éléments financiers transmis.

La FDE 62 passe le dossier au conseil d'administration et transmet à la commune la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage signée.

La commune renvoie la convention de transfert de la maîtrise d'ouvrage signée et **peut uniquement à partir de cette étape lancer sa consultation pour les travaux d'effacement des réseaux.**

Marché

La Commune adresse à la FDE 62 une copie du dossier marché de l'entreprise adjudicataire du marché ainsi qu'une copie de l'ordre de service engageant les travaux.

- Détail estimatif de l'entreprise retenue
- CCTP
- Plans de marché (Basse tension, Éclairage public, Télécommunication) au format papier et à l'échelle
- Un état des lieux Avant/Après travaux du matériel d'éclairage public (nombre de candélabres, type, puissance, ...)
- Article R323-25 et son plan au format papier et à l'échelle

Versement

Le versement du montant des travaux éligibles par la FDE 62 est effectué à la fin des travaux sous trois mois après contrôle des éléments suivants :

- Décompte général et définitif (D.G.D. de fin de travaux) avec le détail des prestations de l'ensemble des lots
- Factures des entreprises sans le détail des prestations
- Factures de la Maîtrise d'œuvre
- Factures de frais divers
- Etat récapitulatif de mandatements de tous les travaux (n° de mandats, dates, ...) visé par le Trésorier-Payeur
- Plan RAT (plan de recollement après travaux) basse tension, éclairage public, télécom au format papier et à l'échelle en 2 exemplaires
- fiche VRG transmise par la FDE 62 et complétée par la collectivité

La FDE 62 émettra le titre de la participation aux travaux de la commune.

Nouveauté :

La FDE 62 s'occupe de vous reverser la TVA sur les travaux d'effacement des réseaux Basse Tension et Eclairage public.

AMÉNAGEMENTS ECLAIRAGE PUBLIC DANS LE CADRE DES ENFOUISSEMENTS DE RÉSEAU BT SOUS MAÎTRISE D'OUVRAGE ENEDIS

La FDE 62 accompagne financièrement les travaux d'effacement du réseau d'éclairage public lorsqu'ENEDIS est maître d'ouvrage des travaux d'enfouissement du réseau basse tension (renforcement du réseau, déplacement d'ouvrage à proximité d'un site classé ou au sein du parc naturel...)

COMMENT INTERVIENT LA FDE 62 ?

Si le réseau d'EP appartient au réseau concédé

OPÉRATIONS	TAUX DE L'AIDE
Effacement du réseau d'éclairage public	20% à 90%
Matériel d'éclairage public	SEVE